

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/270

**POLICE MUNICIPALE : ARRÊTÉ PORTANT NEUTRALISATION D'UNE PARTIE DE LA
CHAUSSÉE RUE BLAISE PASCAL ET RUE SOUS LES GRANGES À COURNON-D'AUVERGNE
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE ZINGUERIE.**

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de l'entreprise « BL CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE », pour effectuer des travaux de zinguerie au 7 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de neutraliser une partie de la chaussée rue Blaise Pascal et rue sous les Granges.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Une partie de la chaussée sera neutralisée à hauteur du 7 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne, du mercredi 1^{er} juillet 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 à 18h00, le temps strictement nécessaire à la durée des travaux.

Article 2^{ème}

Le stationnement sera neutralisé en face et à hauteur du 7 rue Blaise Pascal et côté rue sous les Granges, du mercredi 1^{er} juillet 2026 à 08h00 jusqu'au vendredi 31 juillet 2026 à 18h00, le temps strictement nécessaire à la durée des travaux.

Article 3^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 4^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « BL CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 30 juin 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

08 JUL. 2026

A large, bold, handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The signature consists of several loops and a long horizontal stroke at the end.